



**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL N°5
DU 23 MAI 2014**

Présents :

BENGUELLA Sylvie ; BOUVARD Martial ; BONVALOT Pascal ; COURGEY Claude ; CHUZEVILLE Jean-Paul ; CULOT François-Xavier ; JACOULET Bernard ; JUPILLE Gérard ; LAVIELLE Séverine ; MENETRIER Nathalie ; MILLET Catherine ; MUSIAUX Marie-Pierre ; SALVI Thierry ; SALVI Delphine

Absent excusé : ARTAUX Laurence avec procuration à BOUVARD Martial

Secrétaire : Sylvie Benguella

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de signer le dernier compte rendu

Camping de la Forge

Le maire salue la présence de Madame Obéron, maire de Montagney, et de Monsieur Chenus, ancien président du syndicat du camping de la Forge. Il propose donc au conseil municipal de commencer l'ordre du jour avec le camping de la Forge.

Avant de passer la parole aux membres du syndicat cité ci-dessus, le maire fait un bref historique de l'activité camping. Durant plusieurs années, il a été occupé par l'association « Sport 25 » qui accueillait des adolescents. Son activité était subventionnée par le Conseil Général et sa gestion ne présentait pas de difficultés financières. Malheureusement, pour différentes raisons, « Sport 25 » a décidé de quitter ce site. Les membres du Syndicat du Camping ont alors décidé de ne pas travailler en régie mais de mettre le camping en gérance.

Plusieurs gérants se sont alors succédé qui déploraient toujours un déficit en fin de saison estivale.

Il précise aussi qu'une réunion des nouveaux membres du syndicat du camping de la Forge avait eu lieu le 23 avril 2014 en mairie de Montagney. Lors de cette dernière, Monsieur Chenus avait alors informé qu'une personne serait intéressée pour prendre la gérance du camping et que, auparavant, quelques travaux seraient nécessaires. D'un autre côté, les nouveaux représentants de Montagney demandaient la fermeture du site et ceux de Rougemont préféraient qu'un état des lieux soit effectué afin de prendre une décision avec le conseil municipal.

Catherine Millet, maire déléguée de Montferney, explique que plusieurs prêts ont été contractés pour la réalisation de la cuisine de la salle ainsi que pour l'aménagement du camping. Les remboursements s'achèveront en 2017.

En ce qui concerne les frais de fonctionnement de la salle, ils seront couverts par les revenus de cette dernière et, si besoin, par les communes.

Le troisième adjoint Bernard Jacoulet fait part au conseil municipal de l'état des lieux. Les dégâts constatés sont les suivants :

- plusieurs fuites sur les canalisations d'eau,
- infiltration sur le toit des sanitaires,
- les peintures doivent être refaites,
- vétusté des coffrets électriques,
- non-conformité de l'accès aux personnes à mobilité réduite,
- non-conformité l'aire de jeux des enfants,
- l'accueil qui a été transformé en logement est à refaire.

Le conseiller, Chuzeville Jean-Paul, demande si la gestion du camping a été proposée à des professionnels. Le maire lui répond qu'une proposition a été faite à monsieur De Moustier, propriétaire du camping Le Val de Bonnal. Ce dernier a refusé en précisant qu'il faudrait le double d'emplacements pour arriver à rentabiliser.

Le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la question suivante : Devons-nous réaliser des travaux de rénovation du camping ?

Le conseil municipal refuse, à l'unanimité, d'entreprendre des travaux.

Le maire délégué de Chazelot, François-Xavier Culot, propose que la commune de Rougemont se retire du syndicat et cède sa part du camping à la commune de Montagney au prix du montant de ses remboursements restant.

Le maire estime qu'il serait bon de demander une estimation au Service des Domaines avant de présenter cette proposition à la commune de Montagney.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire à demander au service des domaines une estimation du camping de la Forge.

Travaux de la salle du conseil

Le maire explique que les travaux d'accessibilité de la mairie ont obtenu des subventions de l'Etat et du Conseil Général et que, de ce fait, il sera impossible d'en percevoir de nouvelles avant six ans. Néanmoins, il est nécessaire que cette salle soit rénovée pour plus de facilité d'organisation des réunions du conseil municipal et des commissions. Pour cela, la commission des travaux s'est réunie le 29 avril 2014 ; elle propose de garder l'aspect historique de cette salle en sauvegardant la corniche du plafond et d'organiser les travaux de la façon suivante :

Une partie sera réalisée en régie et les travaux spécifiques seront confiés à des entreprises.

Le maire présente différents devis au conseil municipal :

- Travaux d'électricité, Entreprise Petegnief, 2707.00 euros HT
- Changement de quatre fenêtres, Entreprise DNS, 4 038.00 euros HT
- Plafond en toile tendue, Entreprise Mougin, 4 840.00 euros HT
- Fourniture, Tout Faire Matériaux, 1 600.94 euros HT

Le conseiller, Chuzeville Jean-Paul, demande si des toilettes pour personnes à mobilité réduite sont prévues. Le maire informe que des toilettes seront installées dans l'ancien bureau du comité des fêtes et que les anciennes seront gardées pour le personnel.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité les propositions de la commission des travaux et l'ensemble des devis présentés.

Vente de la maison située au 1 rue route de Bonnal et appartenant à la commune.

Le maire explique que plusieurs personnes souhaitent acquérir cette maison. Afin d'éviter toute ambiguïté il propose de vendre cette dernière au plus offrant. Auparavant une estimation sera faite par le service des domaines. Les offres seront données sous plis cachetés et seront ouvertes à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

Monument aux morts

Le maire rappelle que deux grands anniversaires vont être célébrés durant l'année 2014 : celui des 70 ans de la libération de la commune et les 100 ans du début de la guerre de 1914/18. Il serait bien de refaire l'ensemble des inscriptions sur le monument.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité un devis de la société Legendre de Villersexel pour un montant de 1764 euros HT.

Mur du cimetière

Le mur situé à l'arrière du cimetière s'est écroulé sur plusieurs mètres. Afin que cette situation ne s'aggrave pas il est urgent de le réparer. Un devis de l'entreprise Guérin de Montferney est présenté au conseil municipal par le maire.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise Guérin pour un montant de 4 132 euros HT

Délégation du maire

Le conseil municipal accepte d'accorder les délégations suivantes au maire :

- Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre afférentes.
- Accepter les dons et les legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
- Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.
- Exercer au nom de la commune les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire et déléguer l'exercice de ces droits à

l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L213.3 de ce même code, dans les conditions que fixe le conseil municipal.

- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux.
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.

Organisation du parking Place du Marché.

Des panneaux seront installés : une flèche de sens de circulation obligatoire à l'entrée et un sens interdit près du Crédit Agricole.

De plus, le jour du marché, afin d'éviter le passage des véhicules entre les exposants, deux barrières de ville seront à la disposition du responsable des emplacements, monsieur Martins.

Glissières bois.

La deuxième adjointe, Séverine Lavielle, demande la possibilité d'installer des glissières de sécurité ou une barrière au niveau de l'intersection de la rue des Chevaliers Saint Georges et du Chemin de Montaucivey.

Un devis sera demandé et présenté à une prochaine réunion du conseil municipal.

Commission Consultative.

Les maires délégués de Monfferney et de Chazelot, Catherine Millet et François-Xavier Culot présentent au conseil municipal leurs commissions consultatives.

Montferney : Philippe Gilabert, Richard Brugger, Sandra Voirin, Andrée Mouillet, Michèle Volpi et Cécile Goux.

Chazelot : Pascal Bonvalot, Régis Godot, Peggy Renard, Maryvonne Dufay et Pascal Henri.

Montferney : petite rue d'en Haut

Le maire délégué de Montferney, Catherine Millet, informe que, devant l'étroitesse de cette rue, il serait préférable de l'interdire aux véhicules agricoles et aux poids lourds.

Le maire précise qu'un arrêté sera pris et des panneaux seront posés.

Pour information :

- Le conseiller, Chuzeville Jean-Paul, demande quelques précisions sur le devenir de la poste. Le maire informe le conseil municipal qu'une réunion a eu lieu entre la responsable des bâtiments postaux, Madame Madoz Déléguée aux relations territoriales pour le Département du Doubs, Madame Nevers, Conseillère Générale et lui-même. Il a été clairement dit par Madame Madoz que les travaux d'accessibilité ne seront pas réalisés à la poste de Rougemont et que « La Poste » serait plutôt intéressée par la location d'un local. Une prochaine rencontre aura lieu entre les personnes précitées et un propriétaire susceptible de louer des locaux adaptés aux personnes à mobilité réduite.

• Centre Communal d'Actions Sociales

La deuxième adjointe, Séverine Lavielle, annonce différents rendez-vous organisé par le CCAS.

- 18 juillet 2014, au bâtiment d'accueil périscolaire : soirée des jeunes diplômés,
- 14 septembre 2014 : pique-nique de la convivialité,
- 14 décembre 2014 : repas « des anciens ».

• Formation

Les conseillers Gérard Jupille, responsable des garants, le maire délégué de Morchamps Claude Courgey et monsieur Gaudinet Alain, garant des coupes, participeront à une formation sur les pratiques de l'affouage et de la cession dans la gestion de la forêt communale.



Prochaine séance :
vendredi 13 juin 2014